

DECLARATION PREALABLE A LA GREVE

Loi 2008-790 du 20 août 2008 (article L133-4 du code de l'éducation)

Nom d'usage	
Nom patronymique	
Prénom	

Ecole d'exercice (*)	
Code école	035
Classe	
Effectifs de la classe	

déclare conformément aux dispositions réglementaires en vigueur avoir l'intention de participer à la grève du (mentionner la date)_____.

A le/...../.....

Signature obligatoire :

La déclaration préalable de grève doit **impérativement** être parvenue par courrier ou par télécopie à **l'IEN de la circonscription** au moins **48 heures** avant le début de la grève.
Attention : aucune déclaration sous forme électronique ne pourra être acceptée.

(*) Dans le cas de services partagés ou de postes fractionnés, l'école d'exercice est celle où la présence est effective le jour prévu pour le mouvement de grève.

IMPORTANT : toute déclaration préalable à la grève devra se faire exclusivement sur le présent imprimé.